

DEJEPS Spécialité Educateur Sportif

Le Diplôme Professionnel de la jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport ou DEJEPS est un diplôme de niveau III. Il est obtenu par la **validation d'unités capitalisables**.

Les compétences à acquérir en 4 UC

- **UC 1 : Concevoir un projet d'action** : analyse les enjeux professionnels en lien avec le territoire et le champ d'action concerné, sait formaliser un projet d'action tout en définissant les moyens nécessaires.
- **UC 2 : Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action** : animer une équipe de travail, savoir promouvoir les actions tout en étant garant de la logistique et de la démarche qualité de l'action, assurer l'évaluation des actions.
- **UC 3 : Conduire une démarche de perfectionnement sportif dans la mention considérée** : définir le cadre des interventions pédagogiques, conduire ces interventions au moyen de supports pour lesquels l'éducateur est compétent, concevoir et assurer des interventions pédagogiques de qualité auprès d'une équipe de travail et du public ; aussi bien dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet que dans la conduite d'actions de perfectionnement sportif.
- **UC 4 : Encadrer la discipline sportive, en sécurité** : réaliser les gestes professionnels du champ concerné, mobiliser les ressources techniques et connaître les risques juridiques du champ d'activité, être capable d'assurer la sécurité de l'équipe de travail et du public.

Les UC 1 et 2 sont communes à l'ensemble des spécialités. Les UC 3 et 4 sont spécifiques à la mention choisie.

Les mentions préparées par notre CFA

Tennis de table, Volley-ball, Badminton, Hockey sur gazon, Judo-Ju Jitsu, Basket Ball.

Déroulement de la formation

La formation se prépare en alternant des périodes de formation théorique en centre de formation et des périodes de formation pratique chez l'employeur.

Descriptif du Métier

A l'issue de la formation, l'entraîneur/coordonateur de projet conçoit et encadre des activités d'enseignement, d'entraînement (à visée compétitive) et de formation dans la discipline sportive concernée. Maîtrisant la méthodologie de projet et ayant une très bonne connaissance de son secteur d'activité, des acteurs du champ, il participe aussi à la conception du projet et à la direction de la structure (club sportif, comité régional, départemental, etc.) et coordonne une équipe de bénévoles et de professionnels (autres éducateurs sportifs, etc.).

Types d'employeur

Entraîneur notamment dans le cadre d'associations sportives affiliées à une fédération sportive ou d'entreprises du secteur sportif professionnel, il peut être amené à intervenir avec tous les publics compétiteurs. Il peut également occuper les fonctions d'entraîneur, coach, moniteur.

Les Pré Requis

Souvent liés à un niveau de technicité dans la discipline, ou de classement en tant que compétiteur, etc., ils sont définis en fonction de chaque mention considérée (*il y a lieu de se référer au cadre réglementaire - arrêté de création de la mention*).

Sélections

- Satisfaire aux exigences préalables (TEP) fixés par les arrêtés de mention,
- Satisfaire aux tests particuliers à chaque mention, ainsi qu'aux tests de sélection propres à chaque organisme de formation.

